



Demission, préavis, vacances

Par **Pris1207**, le **30/10/2017** à **22:30**

Bonsoir,rnJ'ai effectué mon congé maternité (réglementaire) jusqu'au 24 octobre 2017.rnJ'ai été prolongée d'un arrêt maladie jusqu'au 7 novembre 2017.rnEntre temps, j'ai cherché (pendant mon congé maternité jusque là) un autre emploi. J'ai trouvé, j'ai une proposition de CDI.rnJe n'ai pas encore signé mon contrat.rnLe nouvel employeur me conseille de signer mon contrat maintenant et de démissionner maintenant, pour éviter de faire mon préavis de 3 mois; même si mon arrêt n'est pas terminé.rnCe qui me pose problème, c'est que j'ai une trentaine de jours de congés payés non pris + 5 RTT.rnComment cela se passe-t-il pour mon préavis ?rnDans le meilleur des cas, je souhaiterais me faire payer mes congés / RTT. Est-ce possible ?rnEst-ce que mon employeur actuel peut me faire poser mes jours de congés à la place du préavis ? (Certains de mes collègues l'ont fait)rnMerci

Par **morobar**, le **31/10/2017** à **08:10**

Bonjour,rn[citation]Dans le meilleur des cas, je souhaiterais me faire payer mes congés / RTT. Est-ce possible ?[/citation]rnC'est la loirn[citation]Est-ce que mon employeur actuel peut me faire poser mes jours de congés à la place du préavis ? (Certains de mes collègues l'ont fait) rn[/citation]rnNonrnLa situation est figée, et les congés ne font que reporter le terme du préavis.

Par **Pris1207**, le **31/10/2017** à **23:32**

Même pour les RTT?

Par **morobar**, le **01/11/2017** à **08:14**

Vous pouvez prendre vos RTT, et l'employeur peut vous les imposer, selon l'accord établi dans l'entreprise.
Mais seul l'un de vous deux peut avoir la main sur la prise ou non.